

SERVICE DE TRANSPORT

1. COÛT DU SERVICE DE TRANSPORT 2019

1 Le tableau 1 présente le détail du coût du service de transport pour l'année 2019.

**TABLEAU 1 :
COMPOSANTES DU COÛT DU SERVICE DE TRANSPORT 2019 (M\$)**

| | |
|--|----------------|
| Tarif de transport 2019 estimé à l'égard de la charge locale | 3 070,8 |
| Ajustement relatif aux revenus de point à point du Transporteur | (14,9) |
| Compte d'écarts 2018 (Charge locale et revenus de point à point) | 4,6 |
| Coût du service de transport 2019 | 3 060,5 |

1.1. Tarif de charge locale 2019

2 Tel qu'il a été demandé par la Régie dans la décision D-2007-12, le Distributeur projette son
3 coût de transport applicable au coût de service de l'année témoin selon sa meilleure
4 estimation. Pour l'année témoin 2019, la prévision retenue par le Distributeur s'appuie sur le
5 coût de charge locale ajusté des revenus de point à point du Transporteur, soit 3 055,9 M\$.

1.2. Disposition du compte d'écarts relatif à la charge locale de transport de 2018

6 En conformité à la décision D-2018-025¹ de la Régie, le Distributeur a pris en compte un tarif
7 de 2 935,0 M\$ pour la charge locale dans ses revenus requis de l'année témoin 2018.
8 Conséquemment, un montant de 4,5 M\$ correspondant à l'écart avec la charge locale de
9 2 939,5 M\$² reconnue pour le Transporteur est versé au compte d'écarts hors base pour
10 l'année 2018³. Les intérêts sur ce montant étant de 0,1 M\$, le solde du compte au
11 31 décembre 2018 de 4,6 M\$ est versé aux revenus requis de l'année témoin 2019.

Le Distributeur demande à la Régie d'autoriser un montant de 3 060,5 M\$ pour le service de transport de l'année témoin 2019.

¹ Décision D-2018-025, paragraphe 279.

² Décision D-2018-035, paragraphe 39.

³ Pièce HQD-9, document 2, section 3.